

M. le Maire
MAIRIE DU MONT-S^t-MICHEL
BP 20 BOULEVARD PORTE DU ROY
50170 le Mont-Saint-Michel

Courrier informatique

Objet : crise sanitaire Covid-19
circulation des personnes & des véhicules

Avranches, le 27 avril 2020

Monsieur,

Depuis maintenant de nombreuses semaines, notre pays affronte une crise sanitaire sans précédent. Face à l'épreuve, nos concitoyens et concitoyennes sont confinés à domicile, avec d'importantes conséquences pour la société toute entière. Cette situation ne saurait durer sans mettre en péril de nombreuses personnes et de nombreuses activités. Ainsi, le président de la République a annoncé qu'un déconfinement débiterait le 11 mai prochain.

Les activités de la vie courante, si elles reprendront cours progressivement, ne pourront pour autant pas se faire dans des conditions habituelles. Les *gestes barrières*, en particulier, devront être impérativement respectés afin d'éviter une reprise de l'épidémie.

Ces habitudes sanitaires essentielles auront des conséquences inattendues dans notre quotidien, y compris lors de nos déplacements. Ainsi, il semble difficile d'envisager une utilisation *normale* des transports en commun.

Le respect de ces distances nécessaires à notre santé provoquera un nouvel usage de l'espace public.

Les autorités devront concilier la nécessaire reprise des activités et la protection de la population.

Nous devons nous attendre à un **fort désintérêt** du public envers les navettes de transport en commun, pour des raisons évidentes de promiscuité. Ces usagers se déplaceront naturellement vers les espaces réservés aux piétons.

Nous vous proposons, afin de faciliter les déplacements des piétons avec un minimum de garanties sanitaires et de manière compatible avec les *gestes barrières*, de leur octroyer un plein usage des platelages de bois présents sur la digue-route et le pont-passerelle d'accès au Mont-Saint-Michel depuis la Caserne.

En conséquence et afin de faciliter les déplacements des Montois comme des touristes, il nous semble tout indiqué d'ouvrir la chaussée de la digue-route et du pont-passerelle aux cyclistes, résidents et visiteurs, à défaut du platelage de bois ouest qui serait exclusivement réservé aux piétons.

Des stationnements temporaires pourront être aménagés grâce à des barrières ou tout autre mobilier dans la montée aux Poulains, sans aucun préjudice esthétique.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, monsieur, l'expression de nos plus respectueuses salutations.

Pour le bureau de Vélocité,
le président,
Jean-Michel BLANCHET

Copies : Valérie NOUVEL, vice-présidente du conseil départemental de la Manche
David NICOLAS, président de la communauté d'agglomération M.S.M.-Normandie